



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE FONTENAY-LÈS-BRIIS

DÉCISION DU MAIRE N°2026-05 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE FONDS D'URGENCE CANICULE

Le Maire de la commune de Fontenay-lès-Briis,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026-07 en date du 21/03/2026 décidant de donner délégation à Monsieur le Maire ;

Considérant le projet de protection solaire des surfaces vitrées du groupe scolaire Georges DORTET dans le cadre du fonds urgence canicule ;

Considérant la possibilité de solliciter une subvention de la Région Ile-de-France en 2026 pour le projet d'installation de films anti-chaleur et anti-vue (PPMS) du groupe scolaire Georges DORTET d'un montant de 6 983,00 € HT ;

DÉCIDE

➤ **Article 1^{er}** : De solliciter l'aide financière de la Région Ile-de-France pour l'année 2026.

➤ **Article 2** : De valider les modalités de financement en précisant l'origine et le montant en euros des moyens financiers publics : demande de 5 000 € HT pour une dépense de 6 983,00 € HT.

➤ **Article 3** : D'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière auprès de Madame la Préfète pour l'année 2026.

➤ **Article 4** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la commune.

Ampliation en sera adressée à Madame la Préfète de l'Essonne.

Fait à Fontenay-lès-Briis, le 17 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thierry DEGIVRY

